

N° 2007-02

02/ DENOMINATION DE VOIRIE – ZAC DES ESCARNOTIERES

Rapporteur : M. le DEPUTE-MAIRE

Par délibérations successives, nous avons procédé à la dénomination de plusieurs voies desservant la ZAC des Escarnotières.

A cet effet, s'agissant d'une zone économique, nous avons convenu de retenir des noms de personnalités scientifiques ou acteurs du développement économique.

Ainsi, au fur et à mesure des implantations des différentes enseignes commerciales, les dénominations des voies de desserte suivantes ont été décidées :

- l'avenue des Escarnotières ;
- la rue Michel MENARD ;
- la rue François ARAGO ;
- la rue Blaise PASCAL ;
- la rue Louis LEPRINCE-RINGUET ;
- la rue Victor GRIGNARD ;
- et enfin, la rue Augustin FRESNEL.

De nouvelles implantations sont prochainement prévues. Elles nécessitent la dénomination de trois nouvelles voies de desserte issues de l'extension de la zone d'activités.

Ainsi, je vous propose de dénommer selon le plan de configuration ci-joint :

1/ La rue prolongeant celle de Louis LEPRINCE-RINGUET et entourant l'extension de la zone :

"Rue Charles CROS" (1842-1888).

Poète et inventeur français né à Fabrezan.

Passionné de littérature et de sciences, professeur de chimie à l'Institut parisien des Sourds-Muets, il développa un procédé de photographie en couleurs, à l'origine du procédé actuel de trichromie. Il étudia également la technologie du télégraphe et présenta à l'Exposition de 1867 un prototype de télégraphe automatique. Il formula par ailleurs le principe d'un appareil de reproduction des sons qu'il nomma paléophone. Brillant poète (une des sources d'inspiration du surréalisme), il fut plus connu pour ses monologues (cf. "Le Hareng saur"). En son honneur, a été créée l'Académie Charles Cros qui récompense chaque année les meilleurs disques.

2/ La première rue parallèle à la rue Louis LEPRINCE-RINGUET :

"Rue Hippolyte FONTAINE" (1833-1910).

Ingénieur mathématicien et inventeur français né à Dijon.

Admis en 1848 à l'Ecole d'Arts et Métiers de Châlons, Hippolyte FONTAINE entama à sa sortie un tour de France, persuadé que pour commencer une carrière, il fallait d'abord passer par l'atelier.

En 1865, il est chargé de la construction des Docks de Saint Ouen. Il développe et crée le "moteur domestique", une ingénieuse petite machine à vapeur chauffée au gaz. En 1871, son association avec Zenobe Gramme (cf. inventeur de la machine "magneto électrique") va assurer le succès de la dynamo électrique. En 1873, à Vienne, il démontre pour la première fois la réversibilité de la dynamo et réalise le transport à distance de l'électricité. A l'initiative de la première exposition internationale d'électricité en 1881, il participe à la fondation du Laboratoire Central d'Electricité qui donnera naissance à l'Ecole Supérieure d'Electricité. Pour l'Exposition de 1889, il assurera l'organisation du service d'éclairage et de la force motrice. Il fut également Président de la Société des Arts et Métiers en 1885.

3/ La rue parallèle et inférieure à la rue LEPRINCE-RINGUET :

"Rue Denis PAPIN" (1647-1712).

Physicien, mathématicien et inventeur français né à Blois.

Diplômé en médecine à l'Université d'Angers, Denis PAPIN manifesta des dispositions et un intérêt prononcé pour la physique. Ses expériences portent sur le vide. A 27 ans, il décrit une première machine à faire le vide. Devançant la révocation de l'Edit de Nantes, calviniste, il rejoint Londres en 1675 Robert Boyle comme assistant pour travailler sur les propriétés de l'air. Il construit alors une nouvelle machine à faire le vide puis un fusil à air comprimé. En 1679, il invente le digesteur, ou autoclave (cf. cocotte minute). En 1680, il est admis à la Royal Society de Londres. En 1688, il rejoint l'Allemagne et s'installe à Morbourg où il dispose d'une chaire de professeur de mathématiques. En 1690, il invente la première machine à vapeur de l'histoire et en 1692 élabore le premier sous-marin de l'histoire. En 1707, il construisit un bateau à routes à aubes.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,


DECIDE de dénommer les voies ci-dessus indiquées.

--

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu - de la réception à la Préfecture le 1^{er} - /02/2007 - de la date d'affichage le 30/01/2007</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</p>  <p>Christian HANOTEAUX</p>
--	--